

sortait certainement de l'ordinaire; il complétait sur certains points très substantiels l'excellent exposé fait par M. Asquith. Je voudrais demander au Gouvernement de nous dire s'il n'examinera pas la question de joindre le discours de M. Bonar Law aux autres discours qui seront imprimés.

Le très hon. sir ROBERT BORDEN: J'accepte sans hésitation la proposition émise par mon très honorable ami. Elle est très opportune et nous devons nous mettre en état de faire imprimer assez d'exemplaires de ces documents pour renseigner le pays tout entier sur leur teneur. C'est là ce qu'il convient de faire, à mon avis. J'ai restreint la proposition aux discours du secrétaire d'Etat des affaires étrangères et du premier ministre, parce qu'ils sont officiels; toutefois, et jusqu'à un certain point, d'après le système de gouvernement que nous avons dans toutes les colonies autonomes anglaises, le chef d'une opposition occupe une situation officielle. C'est pourquoi si la Chambre le juge à propos—ce dont je ne doute aucunement—nous serons heureux d'ajouter à la motion ce que mon honorable ami de Red-Deer (M. Michael Clark) demande. J'ai lu le discours de M. Bonar Law et ce que j'en pense s'accorde avec l'opinion qu'a exprimée notre honorable collègue. On peut considérer la motion modifiée dans ce sens.

(La motion, ainsi modifiée, est adoptée.)

#### SUSPENSION DE CERTAINES REGLES.

Le très hon. sir ROBERT BORDEN: Les fonctionnaires de cette Chambre m'ont représenté qu'on pourrait avec avantage suspendre, au cours de la présente session, l'application de certaines règles d'une nature peu importante, et l'on m'a remis cette motion dont je propose l'adoption:

La Chambre décide qu'il soit sursis à l'application des règles nos 9, 10, 62, 90 et 121 durant la présente session du Parlement.

Je vais expliquer à la Chambre quelles sont ces règles. La première veut que l'Orateur, au cours des dix jours qui suivent l'ouverture d'une session parlementaire, dépose sur le bureau de la Chambre un rapport du travail exécuté, au cours de l'exercice précédent, par la commission de la régie interne. La règle n° 10 stipule la nomination des comités permanents. La règle n° 62 exige que M. le greffier prépare et fasse imprimer pour la distribution à chacun des membres de la Chambre une liste des rapports ou autres états périodiques qui doivent être établis par certains fonctionnaires et les services administra-

tifs. La règle n° 90 se rapporte aux requêtes relatives aux bills d'intérêt privé, et la règle n° 121 veut qu'au commencement de la session un rapport soit présenté à la Chambre sur l'état de la bibliothèque.

(La motion est adoptée.)

#### FIXATION DE LA DISCUSSION DU BUDGET.

L'hon. W. T. WHITE (ministre des Finances): Je désire annoncer que je me propose de demander à la Chambre de se former demain en comité des voies et moyens pour entendre mon exposé du budget. Je comprends toutefois que l'avis que je donne est très court et si les honorables membres de la gauche préfèrent, pour leur convenance, qu'on fixe une date plus éloignée, je me rendrai volontiers à leur désir.

Le très hon. sir WILFRID LAURIER: Il ne peut y avoir d'objection—loin de là—à ce que mon honorable ami fasse son exposé demain; il peut arriver, cependant, que nous ne soyons pas prêts à faire la discussion qui convient; le débat pourra être renvoyé au jour suivant.

#### DISCUSSION DU DISCOURS DU TRONE.

La Chambre passe à l'examen du discours prononcé par Son Altesse royale le Gouverneur général à l'ouverture de la session.

M. DONALD SUTHERLAND (Oxford-sud): Je me lève, monsieur l'Orateur, pour proposer qu'une adresse soit présentée à Son Altesse royale le Gouverneur général, pour offrir les humbles remerciements de cette Chambre à son Altesse pour le discours gracieux qu'elle a bien voulu faire aux deux Chambres.

Dans des circonstances ordinaires, monsieur l'Orateur, ce n'est pas un mince honneur à faire à un comté que de choisir son représentant pour proposer l'adresse en réponse au discours du trône; mais, lorsque les circonstances nécessitent la convocation d'une session spéciale du Parlement comme celle-ci, les électeurs de la circonscription que je représente apprécient doublement l'honneur qui leur est fait. J'apprécie moi-même et je comprends l'honneur et la responsabilité de la tâche qui m'a été confiée. Cependant, mes craintes sous ce rapport sont quelque peu diminuées par le sentiment que ce n'est pas l'heure des vains discours, mais des actes, et il n'est pas nécessaire de faire une longue enquête.